



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE- D'ORLEANS

M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 15 mai 2005, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jules Roberge, Lauréanne Dion, Lina Labbé, Jacques Drolet sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal du 7 février 2005.
- 3- Correspondance.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Demande de commandite Société d'Agriculture CBIO.
- 6- Offre publicitaire Guide touristique 2005-2006
- 7- Congrès Association des directeurs municipaux mai 2005.
- 8- Résolution plan de mise en oeuvre
- 9- Varia M.R.C.
- 10- Période de Questions.
- 11- Levée de l'assemblée.

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05-18

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Roberge et secondé par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 7 FÉVRIER 2005

05-19

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Dominique Labbé et secondé par Jacques Drolet
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCE

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

05-20

L'adoption des dépenses est proposée par Jacques Drolet et secondé par Lina Labbé
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

LISTE DES DÉPENSES

M.R.C. « ordure »	5702.17
Yoland Dion	463.56
Lauréanne Dion	160.46
Jacques Drolet	195.81
Martin Giguère	160.46
Dominique Labbé	160.46
Lina Labbé	160.46
Jules Roberge	160.46
M.R.C. journal	249.50
Réjean Guay	844.50
Renée Duchaine	720.00



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

Sylvie Beaulieu	565.57
Plamondon télé service (radio loisir)	36.80
Société Canadienne des postes	230.05
Société Canadienne des postes	17.43
Sears Canada (armoire)	1 173.72
Roger Létourneau (eau)	27.00
Plomberie chauffage R Labbé	165.33
C.R.S.B.P.	1 104.46
D Asselin	679.08
Danka	170.58
Rona	25.88
Oricom	38.70
Unicoop	5.45
Bureau en Gros	79.25
Sylvie Beaulieu	565.57
P.G. Mensys	568.80
Corporate Express	306.61
Danka location photocopieur	330.59
Produits Capital	76.16
Garage N Labbé	11.45
Poste Canada (mailing)	24.72
Les huiles S Giguère	2 255.31
Bell Mobilité (Cell sec)	27.30
Hydro Québec	1 440.17
Bell Canada	146.17
J Morency	92.85
TOTAL	19 142.84

COMPTES A PAYER

Pothier Delisle (confirmation vérificateur)	232.69
Régina Richard Leclerc	113.75
Mallette	2 645.58
Denis Asselin	90.58
Assurance Ultima (MMQ)	11 645.00
Poly Énergie	308.61
Renée Duchaine	588.00
Réjean Guay	758.00
Pothier Delisle représentation cour municipale	306.63
TOTAL	16 688.84

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 DEMANDE DE COMMANDITE SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE CBIO

05-21

Il est proposée par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé d'accorder un montant de 50 \$ à la société d'Agriculture CBIO.

ITEM 6 OFFRE PUBLICITAIRES GUIDE TOURISTIQUE 2005-2006

REFUS

ITEM 7 CONGRÈS ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX MAI 2005.

05-22

Il est proposée par Jacques Drolet et secondé par Lauréanne Dion d'autoriser la secrétaire trésorière à participer au Congrès de l'association des Directeurs Municipaux qui se tiendra 11-12-13 mai 2005.



N° de résolution
ou annotation

05-23

ITEM 8 RÉSOLUTION PLAN DE MISE EN OEUVRE

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la loi sur la sécurité incendie L.R.Q.R., chapitre 3.4, exige que chaque municipalité adopte par résolution, leur plan de mise en œuvre accompagné le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre adopté le 7 juin 2004 par la résolution # 04 est amendé et remis à la municipalité le 25 février 2005;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet.

QUE le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans approuve le plan de mise en œuvre amendé et préparé par la MRC de l'Île d'Orléans.

QUE suite à l'entrée en vigueur dudit schéma, toutes les ententes inter municipales relatives à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle ou de fournitures de services pour la protection contre l'incendie, fassent l'objet d'une révision.

QUE les coûts de la sécurité incendie, de toutes les municipalités de la MRC de l'Île d'Orléans, feront l'objet d'une enveloppe globale répartie entre les municipalités au prorata de la richesse foncière uniformisée, à laquelle s'ajoutera une compensation calculée selon l'amortissement des camions incendies. Cette façon de faire débute en 2006 pour le partage des coûts de 2005 et ainsi de suite pour les années subséquentes;

QUE les immobilisations suivantes ne feront pas partie de l'enveloppe globale dans la répartition des coûts :

- 1- l'agrandissement ou la construction d'une caserne;
- 2- l'aménagement de points d'approvisionnement en eau;

ITEM 9 VARIA M.R.C.

ITEM 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

ITEM 11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 9 h00.

-5ç24